

Actifs Réels

Politique Investissement Responsable

Amundi Private Equity

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Sommaire

Politique Investissement Responsable **Amundi Private Equity Funds**

01 Notre approche ESG

- 1. Amundi PEF, un acteur incontournable des PME et ETI p. 5
- 2. Nos engagements pour un monde plus durable p. 6
- 3. L'ESG : un engagement de longue date chez Amundi PEF p. 7
- 4. Nos objectifs d'Investissement Responsable à horizon 2025 p. 8
- 5. L'ESG au cœur de notre gouvernance p. 9

02 Faire de l'ESG le moteur de nos investissements

- 1. Sélectionner des entreprises prêtes à s'investir pour un monde durable..... p. 12
- 2. Accompagner les entreprises sur la voie de la Responsabilité Sociale et Environnementale p. 15
- 3. Promouvoir l'entreprise auprès des futurs investisseurs lors de la cession p. 17
- 4. Le cas spécifique de la gestion déléguée p. 17

03 Prise en compte des Principales Incidences Négatives et des facteurs de durabilité

- 1. PAI et facteurs de durabilité..... p. 19

Politique Investissement Responsable **Amundi Private Equity Funds of Funds**

01 Notre politique Investissement Responsable

- 1. Engagements ESG au niveau de la société de gestion..... p. 22
- 2. Approche ESG p. 22

Politique Investissement Responsable **Amundi** **Private Equity Funds**

Ce document détaille la façon dont Amundi Private Equity (Amundi Private Equity Funds et Amundi Fund of Funds) met en œuvre son engagement à agir en tant que gérant d'actifs responsable dans la mise en œuvre de ses investissements et ses actes de gestion. Il expose également les grandes lignes de sa Politique d'Investissement Responsable et ses orientations stratégiques.

Date d'application : 01/01/2023



01

Notre **approche ESG**

1. Amundi PEF, un acteur incontournable des PME et ETI

Amundi PEF est filiale à 100% d'Amundi Asset Management, 1^{er} asset manager européen en termes d'actifs sous gestion. Amundi PEF gère plus de 12 milliards d'euros d'encours, dont plus d'un milliard d'euros en capital investissement direct¹ dans des PME et ETI françaises et européennes, soit un actionnariat actif dans plus de 250 entreprises françaises.

Une stratégie d'investissement innovante



Des atouts favorisant le succès

-  Une **forte expertise multisectorielle** dans l'accompagnement des PME et ETI en croissance grâce à des professionnels expérimentés
-  Un **soutien à l'international** : nous mettons à disposition de nos participations la présence d'Amundi dans 37 pays à travers le monde
-  Un **réseau d'affaires unique** : nos participations ont un accès privilégié aux réseaux d'affaires Amundi Asset Management
-  Une **capacité d'origination unique** grâce aux réseaux partenaires des banques régionales de Crédit Agricole et LCL, ainsi que de nombreux partenariats avec d'autres banques européennes

1. Au 31/12/2022

2. Nos engagements pour un monde plus durable

L'investissement responsable est l'un des piliers fondateurs du Groupe Amundi depuis sa création en 2010. Convaincue que les entreprises et les acteurs financiers portent une responsabilité particulière pour répondre aux grands enjeux sociétaux et environnementaux, Amundi Asset Management entend jouer un rôle actif dans l'évolution de nos sociétés vers un modèle de développement plus durable.

En tant que filiale à 100% d'Amundi Asset Management, Amundi PEF a repris à son compte ces engagements et intègre les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement et tout au long de la période de détention de ses participations, y compris lors de leur cession. Amundi PEF s'engage à soutenir les transitions durables par le biais d'une politique d'engagement et d'une stratégie d'investissement durable.

L'objectif poursuivi est double :

- Créer de la valeur à long terme pour les portefeuilles de nos clients ;
- Initier un changement favorable à la société.

Amundi PEF matérialise son engagement en faveur de l'investissement responsable à travers 3 axes :

1 Agir pour le climat

La lutte contre le dérèglement climatique ne fait plus l'objet de débats. Elle est l'affaire de tous, pour les décennies à venir. Amundi Actifs Réels, en tant qu'acteur engagé, développe des solutions répondant aux enjeux climatiques actuels (financement de la transition énergétique, investissement visant l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, etc.).



2 Accroître la transparence

Nous voulons que nos clients et nos investisseurs aient une pleine confiance en notre capacité d'investir de façon durable. Nous nous devons donc de leur donner les moyens de comprendre notre action en la matière.

C'est pourquoi nous souhaitons quantifier les actions entreprises à travers nos fonds sous gestion par des indicateurs clairs et précis. La transparence en matière d'investissement responsable est clé, car pour avancer ensemble, nous devons être capables de mesurer les progrès accomplis.

3 Aligner les intérêts de toutes les parties prenantes

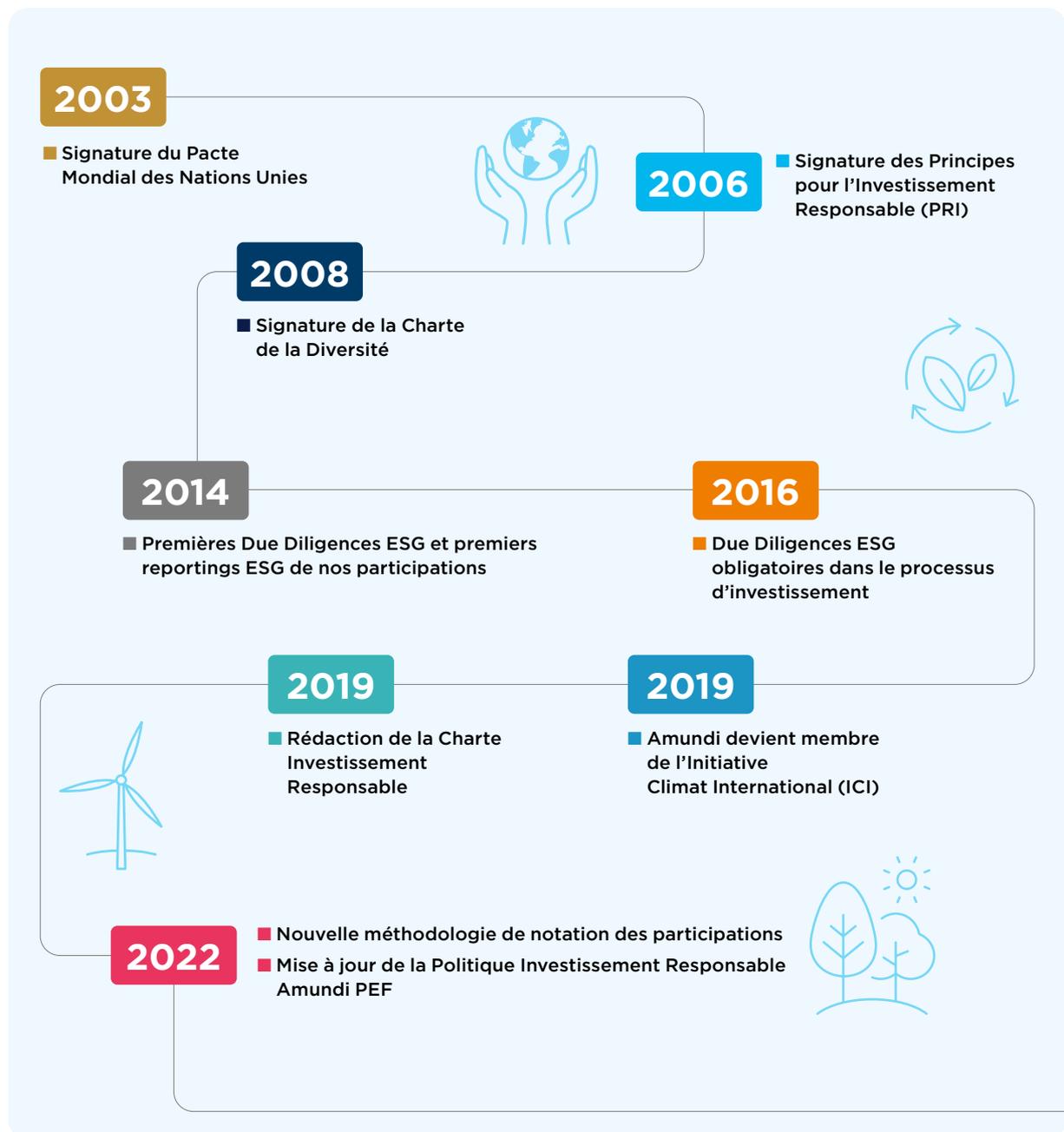
Nous restons exigeants, autant envers nous-même qu'envers les entreprises et les projets que nous finançons, ainsi qu'envers tous les acteurs de notre écosystème (fournisseurs, locataires, property managers, etc.). Nous souhaitons construire avec tous le cadre nécessaire à notre progression en matière d'investissement et de gestion durable des actifs.

Le dialogue, l'écoute, le respect de l'ensemble de nos parties prenantes sont autant de valeurs constitutives de notre marque de fabrique pour trouver les incitations adéquates qui encouragent chacun à avancer dans la bonne direction.

3. L'ESG : un engagement de longue date chez Amundi PEF

Pionnier dans le domaine de l'Investissement Responsable, le Groupe Amundi a fait de la responsabilité sociale et environnementale l'un de ses piliers fondateurs dès sa création, et dans ce cadre a été l'un des premiers acteurs de la gestion d'actifs à signer le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes pour l'Investissement Responsable.

Dans la lignée de sa maison mère, Amundi PEF s'engage pour l'investissement responsable, notamment en répondant à de nombreux questionnaires sur les sujets ESG, dont ceux des PRI et de France Invest. Amundi PEF participe également activement aux groupes de réflexion dans le capital-investissement au niveau national, qui ont pour objectif de définir les bonnes pratiques ESG et fournir des outils concrets aux acteurs pour améliorer la mise en place de leurs politiques et actions en faveur d'une transition écologique juste. C'est dans ce cadre qu'Amundi PEF est membre de la Commission Sustainability de France Invest.



4. Nos objectifs d'Investissement Responsable à horizon 2025

En 2022, le groupe Amundi a lancé le plan d'actions « Ambition 2025 » destiné à renforcer sa stratégie en matière d'investissement responsable sur ses solutions d'épargne, à inciter ses entreprises partenaires à définir des stratégies d'alignement crédibles sur l'objectif transition Net Zéro 2050, et à assurer l'alignement de ses collaborateurs et de ses actionnaires sur ces nouvelles ambitions.

Amundi PEF a décliné cette politique en établissant les objectifs structurants suivants :

1

Proposer au moins **un fonds ouvert** avec un objectif de gestion vers la transition **net zéro 2050**, pour chaque expertise

2

Établir un bilan carbone pour **100 %** de ses investissements²

3

Au niveau des collaborateurs :

- Étendre l'intégration des critères ESG dans la **politique de rémunération** des gérants et des commerciaux³
- Réduire les émissions directes de **30 %** par collaborateur⁴

4

Avoir au moins **30 %** de femmes dans les équipes d'investissement



2. Cet objectif concerne uniquement les fonds en cours d'investissement à la date de publication de la déclinaison du plan d'actions « Ambitions 2025 » par Amundi PEF

3. La politique de rémunération intégrant des critères ESG est disponible sur www.amundi.com

4. Année de référence : 2018

5. L'ESG au cœur de notre gouvernance

Pour déployer sa feuille de route 2025 et garantir la réalisation des objectifs fixés, Amundi PEF s'appuie sur :

La gouvernance ESG d'Amundi AM qui repose sur :

- Le **Comité stratégique ESG et Climat** : Présidé par la Directrice Générale, ce comité se réunit mensuellement pour piloter, valider et suivre la stratégie ESG et Climatique d'Amundi ;
- Le **Comité de notation ESG** : Présidé par le Directeur de l'Investissement Responsable, ce comité se réunit mensuellement et définit et valide la méthodologie de notation ESG d'Amundi, valide les règles d'application des politiques d'exclusion et politiques sectorielles et examine les questions liées aux notations ESG ;
- Le **Comité de vote ESG** : Sous la responsabilité du superviseur des investissements responsables, ce comité se réunit mensuellement et supervise l'application de la politique de vote d'Amundi ;
- Le **Comité de gestion ESG** : Ce comité hebdomadaire est chargé de fixer les objectifs et les priorités de l'équipe Investissement Responsable, de piloter les capacités et les ressources liées à l'ESG et de promouvoir la stratégie d'investissement responsable en interne et en externe.

Par ailleurs, les équipes ESG et Marketing & Communication du Pôle Actifs Réels d'Amundi AM dont fait partie Amundi PEF, participent aux réflexions du Groupe sur les évolutions de sa politique ESG.



La gouvernance ESG du Pôle Actifs Réels d'Amundi AM, constituée de :

- Un **Comité de Direction Actifs Réels dédié à l'ESG**, a minima une fois par trimestre,
- Une **équipe ESG dédiée**,
- Une **communauté de « Front-Runners ESG »**. Ces représentants de l'ESG ont été identifiés au sein des différentes équipes (gestion, analyse ESG, commerciaux, marketing, juridique, etc.) pour échanger sur les sujets communs en matière d'investissement responsable et notamment les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques.



La gouvernance d'Amundi PEF :

- Le **Comité de Direction Amundi PEF** est informé de toutes les évolutions ESG afin de les intégrer dans sa gouvernance et la gestion des fonds,
- Le **Comité d'Investissement Amundi PEF** intègre tous les aspects ESG dans l'étude de ses dossiers d'investissement. Les documents supports du Comité intègrent notamment la restitution des Due Diligences ESG réalisées préalablement, qui sont prises en compte lors de la décision d'investissement par les membres du Comité,
- **Les enjeux ESG sont abordés systématiquement** dans les réunions hebdomadaires des équipes de gestion (Fonds Directs et Multi-Gestion) et notamment les évolutions réglementaires, les résultats de Due Diligences, les reportings, et les éventuelles demandes clients.





02

Faire de l'ESG
le **moteur de nos**
investissements

Amundi PEF intègre les caractéristiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance à chaque étape du processus d'investissement.



Évaluer l'entreprise

Accompagner l'entreprise

Promouvoir l'entreprise

1. Sélectionner des entreprises prêtes à s'investir pour un monde durable

1.1 Appliquer une politique sectorielle et d'exclusion ciblée

Amundi PEF applique une politique sectorielle et des règles d'exclusion ciblées sur des secteurs sensibles. Elles sont appliquées dans sa stratégie de gestion et consistent à exclure les entreprises qui ne sont pas conformes à sa politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Cette politique d'exclusion est mise en œuvre au sein des portefeuilles sous réserve de conformité aux lois et réglementations applicables, et sauf demande contraire des clients.



Pour plus d'informations sur la politique d'exclusion d'Amundi PEF, nous vous invitons à vous référer à la Politique Investissement Responsable d'Amundi Asset Management⁵.

1.2 Due Diligence : évaluer la maturité RSE des entreprises

1.2.1 Une évaluation menée par des experts de l'ESG en collaboration étroite avec les Directeurs de participations

Une Due Diligence ESG est réalisée systématiquement pour chacune des opportunités d'investissement. Elle est réalisée, en étroite collaboration avec les Directeurs de participations, par l'équipe ESG d'Amundi PEF et/ou par des consultants spécialisés externes.

Lors de la réalisation de la Due Diligence ESG par Amundi PEF, Amundi PEF peut avoir recours à l'expertise de l'équipe « Recherche ESG, Engagement et Vote » du Groupe. Les analystes ESG, qui composent cette équipe, mettent à disposition leurs connaissances sectorielles, leurs compétences ESG ainsi que les outils et les produits de leur Recherche développés en interne.



1.2.2 L'analyse et la notation des entreprises

Amundi PEF a adapté le cadre d'analyse et la méthodologie de notation ESG développée par Amundi AM pour les émetteurs cotés qui se fonde sur des textes de portée universelle (Pacte Mondial des Nations Unies, principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, Organisation Internationale du Travail, etc.).

Cette méthodologie répond aux spécificités du capital investissement :

- Durée de l'investissement plus longue (entre 7 et 10 ans),
- Liquidité des investissements différée,
- Maturité moins importante des entreprises cibles (PME et ETI) sur les sujets ESG et souvent, absence de notations de ces entreprises par des tiers indépendants.

Amundi PEF analyse le comportement ESG des entreprises (Environnement, Social et Gouvernance) et évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, y compris les facteurs et les risques de durabilité, et la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif.

5. La Politique Investissement Responsable d'Amundi est disponible sur son site internet : https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG/Documentation

A Dimension Environnementale



- ✓ Évaluer la gestion des risques et des opportunités liés aux questions environnementales et examiner la capacité de l'entreprise à contrôler son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

B Dimension Sociale



- ✓ Évaluer la gestion du capital humain de l'entreprise et ses parties prenantes⁶, en s'appuyant sur des principes fondamentaux de portée universelle. Le "S" de l'ESG couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'une entreprise, aux droits de l'Homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.

C Dimension Gouvernance



- ✓ Évaluer la capacité de l'entreprise à garantir un cadre de gouvernance efficace qui lui permette d'atteindre ses objectifs à long terme et notamment sa valeur sur le long terme.

Notre processus d'analyse se fait en 3 étapes :

Étape 1 Identifier les critères ESG matériels et leur pondération pour chaque secteur d'activité

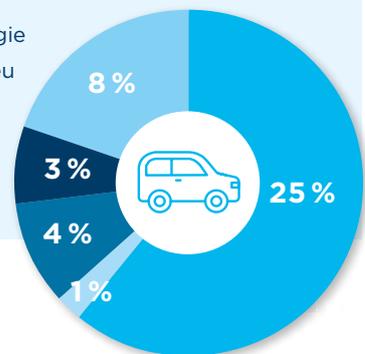
Pour chacun des secteurs de l'économie, les sujets matériels ESG ainsi que leur pondération dans la note finale ont été déterminés par Amundi PEF en s'appuyant sur ceux utilisés dans la méthodologie de notation ESG propriétaire d'Amundi Asset Management. En effet, les impacts ESG des entreprises varient en fonction de leur secteur d'appartenance. Par exemple, une entreprise du secteur automobile aura des impacts environnementaux plus importants qu'une entreprise de services.

Exemple de pondération

	E	S	G
Automobile	41 %	33 %	26 %
Banque	23 %	30 %	47 %
Télécommunications	15 %	54 %	31 %

Répartition du critère environnemental dans le secteur automobile

- Voiture verte
- Gestion de l'eau
- Émissions et énergie
- Fournisseurs (enjeu environnemental)
- Biodiversité

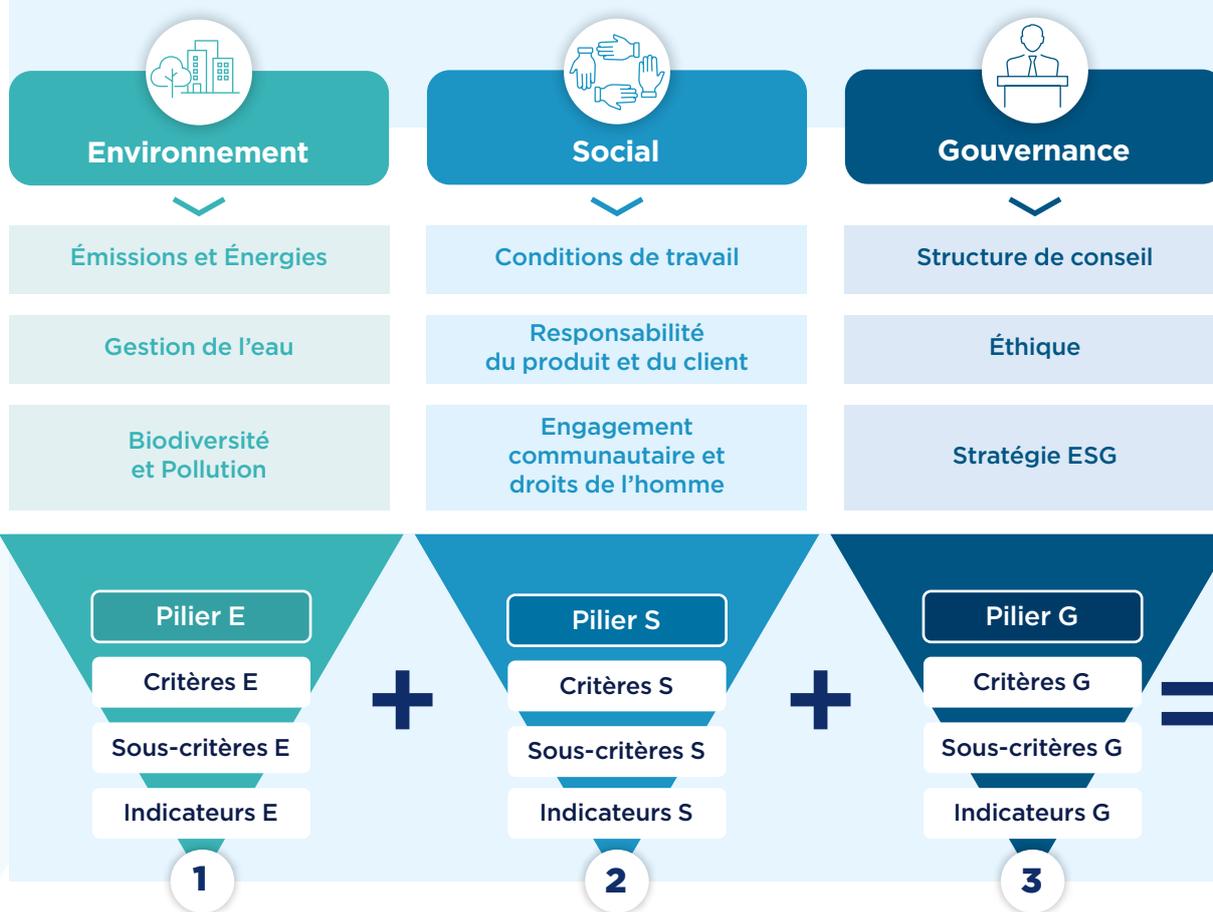


6. Parties prenantes autres que les investisseurs.

Étape 2 Collecter les informations auprès des entreprises et procéder à l'analyse ESG

La méthodologie d'analyse repose sur un référentiel de **9 critères, de 34 sous-critères** et de plus d'une **centaine d'indicateurs**. Ces informations ont été définies pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter la participation ainsi que la manière dont elle y répond. L'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises, sont également examinés⁷.

Critères ESG pris en compte pour la notation des participations



Étape 3 Calculer la notation ESG permettant de valider l'éligibilité de l'entreprise à l'investissement

La notation ESG est déterminée par les réponses apportées par l'entreprise aux questions posées par Amundi PEF et qui sont intégrées dans l'outil de notation propriétaire d'Amundi PEF.

La notation ESG d'une entreprise est la moyenne pondérée des notes attribuées aux dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des valeurs qui la composent. Les résultats de chacun des scores obtenus par critère sont traduits en une note ESG de A à G.

En cas de controverses, celles-ci sont prises en compte dans la notation des sous-critères, critères et piliers *ad hoc*. De plus, dans le questionnaire ESG, des questions spécifiques sont dédiées à l'existence de potentielles controverses environnementales ou sociales majeures sans stratégie de remédiation et notamment la violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les controverses majeures de pollution ou de menaces pour la biodiversité, les controverses majeures liées aux conditions de travail et aux droits humains. Cette approche est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution.

7. Pour plus d'informations sur la prise en compte des risques de durabilité et de la prise en compte des incidences négatives, nous vous invitons à vous référer au document dédié, disponible sur www.amundi.fr

1.2.3 Avis ESG émis en Comité d'investissement

À l'issue de ce processus, les entreprises bénéficient d'une notation ESG de A (la meilleure) à G (la moins bonne). Les entreprises notées G sont exclues des possibilités d'investissement et l'ESG exerce alors son droit de veto, même si les analyses financières, juridiques, sociales et fiscales et stratégiques n'ont pas décelé de points bloquants à l'investissement.

Le résultat de la Due Diligence ESG, la note ainsi que des informations qualitatives sont systématiquement présentés par l'équipe ESG en Comité d'Investissement.

Lorsque l'investissement est approuvé, une clause ESG est systématiquement intégrée dans les documents juridiques liant le fonds et la participation, entérinant ainsi les ambitions des deux parties sur ces sujets.

2. Accompagner les entreprises sur la voie de la Responsabilité Sociale et Environnementale

2.1 Réalisation d'une feuille de route ESG

La Due Diligence ESG permet d'établir un diagnostic qui sert de base à l'établissement d'une feuille de route ESG post-investissement. En collaboration avec l'entreprise, Amundi PEF crée cette feuille de route ESG permettant d'encadrer la politique de Responsabilité Sociale de l'entreprise (RSE), de définir un plan d'actions et des indicateurs de suivi.

Cette feuille de route fait l'objet d'un suivi régulier par le Conseil de Surveillance (ou organe équivalent) de l'entreprise⁸ à qui elle est présentée.

Des échanges réguliers ont lieu entre les équipes de gestion, l'équipe d'analyse ESG et l'entreprise afin d'évaluer les progrès, d'identifier les freins à lever et d'échanger sur d'autres sujets ESG (ex. : sujets réglementaires ou thèmes émergents) qui peuvent avoir un impact sur les activités de l'entreprise.

Le suivi de ces progrès est assuré à la fois :

- par le Directeur de Participations Amundi PEF qui, en tant que membre des organes de gouvernance de l'entreprise, demande que les sujets ESG matériels qui font l'objet de critères de suivi soient inscrits à l'ordre du jour du Conseils d'Administration ou de Surveillance de la société (ou de tout organe équivalent) ;
- par l'analyste ESG Amundi PEF en relation directe avec le management de l'entreprise pour suivre la progression du plan d'actions et des indicateurs de performance identifiés lors de la Due Diligence ESG. Le suivi de la feuille de route ESG est complété par une politique d'engagement actionnarial.

2.2 Faire de l'ESG un sujet de dialogue actionnarial : engagement et vote

La feuille de route répond aux objectifs de la politique d'engagement telle que définie par Amundi Asset Management.

L'engagement est un dialogue ayant pour objectif d'améliorer les pratiques de l'entreprise. Cet engagement doit donc se traduire par :



8. Ou organe équivalent



Amundi PEF a repris la stratégie d'engagement du groupe Amundi via :

- Une politique d'engagement proactif pour les entreprises en portefeuille visant à :
 - Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et à favoriser une meilleure intégration du Développement Durable dans la gouvernance, les opérations et les modèles économiques ;
 - Permettre l'amélioration de la gestion de leurs impacts, en particulier sur des sujets spécifiques essentiels à la durabilité de la société et de l'économie ;
 - Les accompagner dans leur transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
 - Les inciter à accroître leurs dépenses d'investissement, de recherche et de développement dans les domaines nécessaires à cette transition.
- Une politique de vote mettant en exergue la nécessité pour la Gouvernance et les Conseils de Surveillance (ou organe équivalent) de comprendre les défis environnementaux et sociaux, qu'il s'agisse des risques comme des opportunités. Les Directeurs de participation sont responsables de l'application et de la promotion de cette politique lors des votes mis en délibération dans les organes de décision.

Cet engagement a deux objectifs principaux :



Améliorer la manière dont l'entreprise intègre les dimensions environnementale, sociale et de bonne gouvernance

dans ses processus et dans la qualité de sa gouvernance, afin de limiter ses risques de durabilité



Améliorer l'impact de l'entreprise sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits humains

ou à d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale, même si l'importance financière n'est pas claire ou directement impactée

Il peut également se traduire par la mise en place de formations RSE, directes ou indirectes, par Amundi PEF ou par des intervenants externes

(sujets réglementaires, sensibilisations à des sujets ESG, etc.).

2.3 Évaluer les progrès RSE des entreprises annuellement

Les entreprises répondent à un questionnaire ESG annuel permettant à Amundi PEF d'évaluer les progrès réalisés ainsi que les axes d'amélioration. Il nourrit la mise à jour de la Feuille de route ESG et sert de base de discussion pour les prochaines étapes à mettre en place au sein de l'entreprise.

2.4 Processus d'escalade

Lorsque les résultats de la Feuille de route ESG ne sont pas à la hauteur des objectifs prédéterminés, une discussion s'ouvre avec le Management afin d'identifier les raisons. Si les raisons identifiées par le Management sont partagées par Amundi PEF et considérées comme pertinentes, un plan de remédiation est mis en place afin de s'assurer de la continuité des progrès et de l'atteinte des objectifs. Un retard trop important ou un échec (partiellement ou totalement) injustifié selon Amundi PEF peut entraîner la mise en place d'un processus d'escalade, dont notamment :

- La limitation de la note ESG de la participation sur un ou plusieurs critères,
- La dégradation de la note ESG de la participation sur un ou plusieurs critères,
- Des questions lors des Conseils de Surveillance et lors de l'Assemblée Générale,
- Une sortie anticipée si Amundi PEF évalue les risques ad hoc comme trop importants⁹.

9. Cette dernière option est toujours évaluée selon le principe de l'intérêt financier des porteurs de part.

3. Promouvoir l'entreprise auprès des futurs investisseurs lors de la cession

3.1 Valorisation des performances ESG

Afin de valoriser les progrès menés par la participation en ESG, l'équipe d'investissement d'Amundi PEF procède à la réalisation d'une Due Diligence ESG de sortie aussi souvent que cela est possible.

Cette Due Diligence peut être réalisée soit en interne, soit par un co-investisseur avec le soutien d'Amundi PEF ou enfin par un tiers indépendant. Amundi PEF, dans le cas où elle l'effectue, adresse à sa participation un nouveau questionnaire ESG qui servira de base à l'évaluation des progrès RSE réalisés au cours de la période de détention.

Les résultats de ce questionnaire pourront, en fonction de la volonté exprimée par l'entreprise, donner lieu à la réalisation d'un document présentant la stratégie de l'entreprise, ses principaux succès et des pistes d'amélioration pour les prochaines étapes à réaliser.



3.2 Préparation des entreprises aux questions ESG des futurs actionnaires

Amundi PEF pourra également apporter son aide aux entreprises dans leurs réponses aux questions ESG posées par les futurs actionnaires et témoigner de leur niveau de maturité.

4. Le cas spécifique de la gestion déléguée

4.1 Délégation partielle de la gestion financière des fonds Amundi PEF à une société de gestion tiers

Amundi PEF accorde la même importance aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance lorsque la gestion est déléguée partiellement à une société de gestion tiers et s'assure en amont de sa sélection du délégataire que celui-ci :

1 dispose d'une politique d'investissement ESG en accord avec les ambitions d'Amundi PEF et qu'il sera en capacité de répondre aux exigences de PEF ;

2 a mis en place un processus d'évaluation robuste de la performance ESG des participations, notamment lors de la phase de pré-investissement mais aussi tout au long de la détention de la participation, et que celle-ci est conforme aux principes de la Politique Investissement Responsable d'Amundi PEF ;

3 est capable de répondre aux obligations réglementaires de reporting ESG ainsi qu'à toute autre demande volontaire jugée nécessaire.

4.2 Amundi PEF délégataire d'une société de gestion tiers

Amundi PEF respecte le cahier des charges de la société de gestion qui lui délègue la gestion de son / ses fonds et suit la Politique Investissement Responsable d'Amundi PEF.



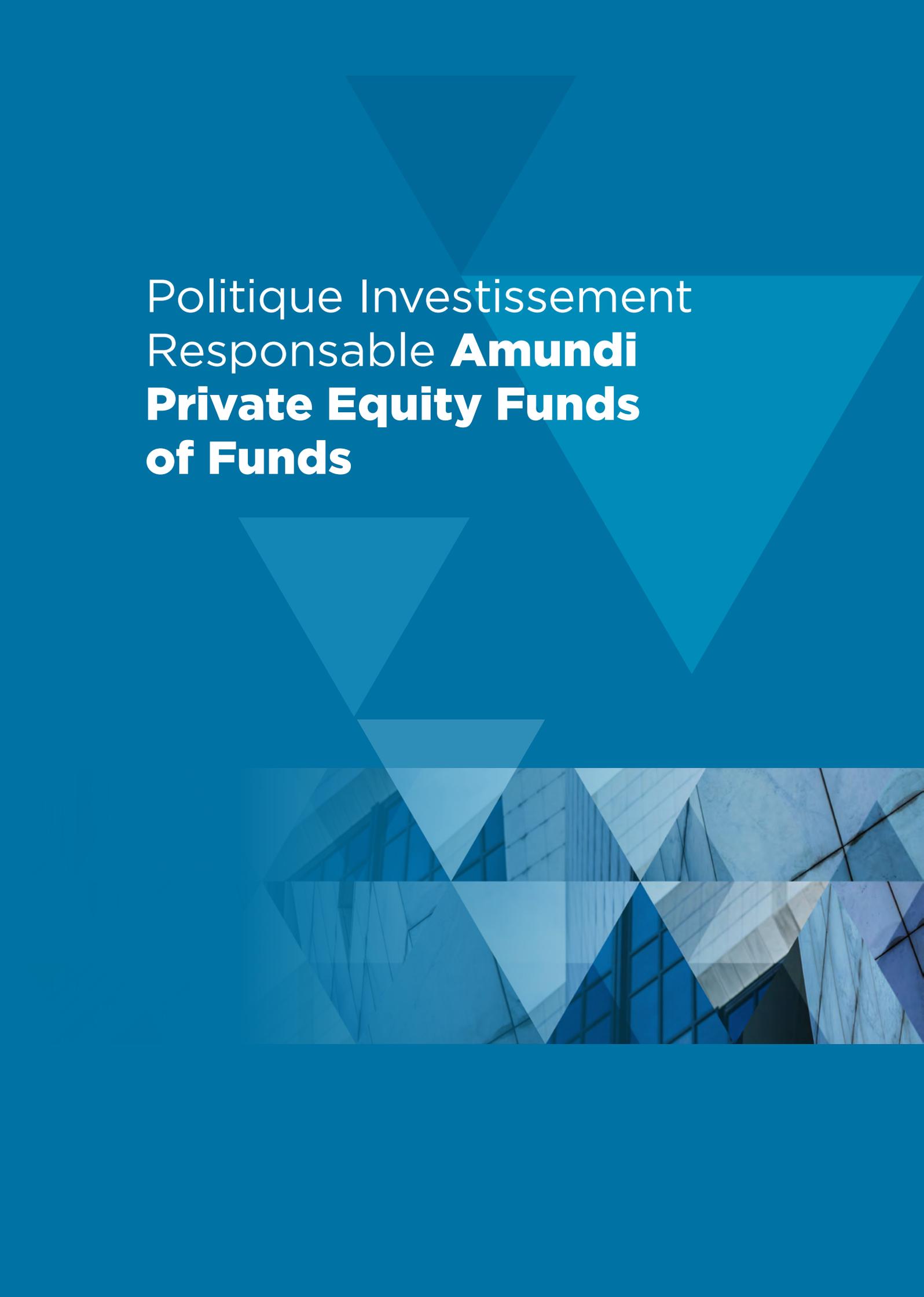
03

Prise en compte des
Principales Incidences
Négatives et des **facteurs
de durabilité** dans notre
processus d'investissement

1. PAI et facteurs de durabilité

La prise en compte des Principales Incidences Négatives dans le processus d'investissement d'Amundi PEF est détaillée dans le document « Politique de transparence relative aux risques en matière de durabilité et à la prise en compte des principales incidences négatives au sein d'Amundi Private Equity Funds », disponible sur le site www.amundi.com



The background features a solid blue color with several overlapping, semi-transparent triangles of varying shades of blue. At the bottom of the page, there is a horizontal strip showing a reflection of a modern building with glass windows, also rendered in a semi-transparent blue style.

Politique Investissement
Responsable **Amundi**
Private Equity Funds
of Funds

01

Notre **politique** **Investissement** **Responsable**

1. Engagements ESG au niveau de la société de gestion

Amundi Private Equity Funds (Amundi PEF) est une filiale à 100 % d'Amundi. À ce titre, Amundi PEF a pour ambition d'apporter aux actifs privés l'expertise ESG d'Amundi et les meilleures pratiques du monde coté.



Amundi PEF, avec plus de 12 milliards d'euros d'actifs sous gestion, reconnaît l'énorme responsabilité d'agir au nom de nos clients et de notre société.



Les activités de fonds de fonds ont plus de 22 ans d'expérience dans l'investissement sur les marchés privés. Tout au long de ces années, nous avons observé des progrès significatifs réalisés par l'industrie sur les questions ESG clés, mais des disparités importantes persistent.



Les marchés privés ont pris une part croissante dans l'allocation des portefeuilles et cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir. Compte tenu de l'importance de la classe d'actifs, il est primordial que tous les acteurs soient conscients de leurs devoirs et de leurs rôles dans la définition de l'orientation future de notre société. Les sujets sociétaux et environnementaux doivent être abordés de manière urgente et des actions plus audacieuses doivent être prises.



Nous sommes convaincus que certaines sociétés de gestion ont pris des initiatives significatives pour intégrer ces préoccupations dans leur processus d'investissement. Cependant, afin de réaliser des progrès plus importants, il est nécessaire que la réglementation et les clients poussent à de véritables changements. L'activité fonds de fonds d'Amundi PEF est consciente de son rôle en tant qu'investisseur responsable pour faire entendre sa voix à travers un dialogue et un engagement continu.

L'activité fonds de fonds d'Amundi PEF est consciente de son rôle en tant qu'investisseur responsable pour faire entendre sa voix à travers un dialogue et un engagement continu.

2. Approche ESG

1. Préalablement à l'investissement (Phase 1)

Lorsqu'une proposition d'investissement parvient à Amundi FoF, elle est répertoriée dans la base de données « Deal Flow » qui recense les principales caractéristiques de la proposition dont l'identité du fonds, sa stratégie d'investissement, son équipe de gestion, le track record, le taux des commissions de gestion et des *carried interest*.

La synthèse est présentée au comité Deal Flow qui prend la décision :

- De rejeter le dossier ;
- De le mettre en attente ;
- Ou de passer le dossier à l'étape suivante.

La base deal flow est mise à jour, par le gérant associé au dossier, au fur et à mesure des différentes étapes du dossier et des décisions de comité avec les dates de comité.

2. Au moment de l'investissement (Phase 2)

Un dossier retenu en Phase 2 est confié à une équipe dédiée qui va prendre en charge les étapes d'analyse et rencontrer l'équipe de gestion du Fonds. L'équipe d'investissement pour le projet est composée d'un gérant senior et d'un analyste. L'objectif est de réaliser une étude approfondie du fonds et de la société de gestion, y compris la prise en compte des critères extra-financiers (par l'équipe d'investissement).

Lors de cette étape, deux questionnaires, visant à mesurer la performance ESG du fonds et de sa société de gestion, sont transmis à la société de gestion du fonds cible via un prestataire externe spécialisé, Reporting 21 :



Un questionnaire « Société de Gestion » : couvre la stratégie globale, l'engagement, le processus d'investissement et la transparence en termes d'ESG à l'échelle de la société de gestion. Une fois traitées, les réponses aux questionnaires permettent d'obtenir une note qui va de A (la meilleure) à G (la moins bonne). Les sujets traités regroupent l'ensemble des politiques extra-financières, les reportings, l'organisation interne, l'alignement réglementaire (PRI, SFDR) ;

Les données consolidées au niveau de la société de gestion couvrent les sujets suivants :

■ Société de gestion Stratégie globale (30% de la note finale) :

- Politiques et pratiques d'investissement responsable
- Pratiques internes ESG mises en œuvre par les sociétés de gestion
- Formations ESG
- Égalité des sexes
- Diversité, équité et inclusion
- Femmes et membres indépendants du conseil d'administration

■ Engagement des sociétés de gestion (25% de la note finale) :

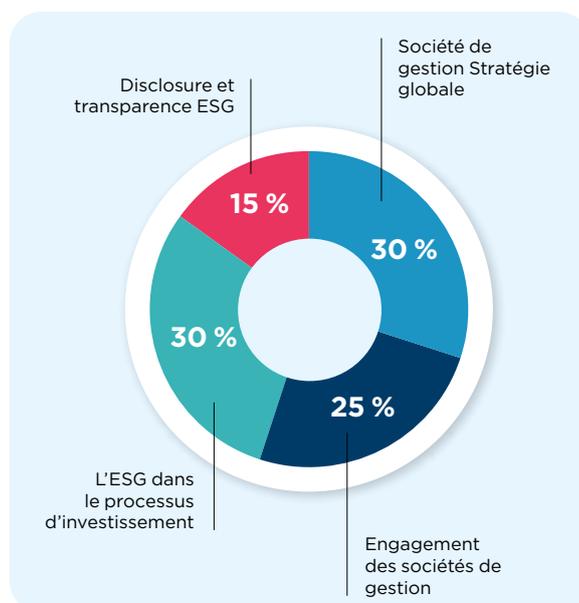
- Alignement sur les normes ESG du secteur
- Initiatives en matière de droits de l'homme
- Évaluation de l'empreinte carbone
- Philanthropie

■ L'ESG dans le processus d'investissement (30% de la note finale) :

- Phase de pré-investissement, période de détention et existence
- Gestion de la performance ESG
- Comptabilité SASB/SDG
- Responsabilité et rémunération ESG

■ Disclosure et transparence ESG (15% de la note finale) :

- Conformité de la divulgation SFDR
- Divulgation d'informations sur les risques climatiques selon la TCFD
- Engagements et rapports ESG pour les LPs



Un questionnaire Fonds : permet d'obtenir une note qui va de A (la meilleure) à G (la moins bonne) qui s'articule autour de deux axes, la qualité du portefeuille et la qualité de la donnée disponible. Les thématiques abordées respectent l'équilibre des trois piliers, E, S et G, couvrent l'exposition à des controverses, s'assurent que le fonds n'est pas exposé aux secteurs ayant le plus d'impact sur l'environnement et le social ainsi que la classification réglementaire du fonds (SFDR, labels...).

Les données consolidées au niveau du fonds couvrent les sujets suivants :



Environnement
10 %



Social
25 %



Gouvernance
65 %

Les pondérations précisées ci-dessus (société de gestion et fonds) peuvent avoir tendance à évoluer en fonction du nombre de questions allouées à chaque pilier et thématiques au sein des questionnaires. Cette évolution prendra effet annuellement, à chaque mise à jour du questionnaire.

80 %
Société de Gestion
20 %
Fonds

Lors de la phase de Due Diligence, la gestion a à sa disposition deux notes distinctes. Actuellement, Amundi FoF a fait le choix de garder distinctes ces deux notes. Cette pondération doit avoir tendance à évoluer vers une cible de 60% de la note Société de Gestion et 40% de la note Fonds et se stabiliser ainsi. Les pondérations pourront varier au moment de l'intégration de nos questionnaires auprès de notre prestataire de données externes.

En plus de sa méthodologie de scoring, **Amundi FoF effectue des analyses qualitatives et quantitatives internes**, en tenant compte des informations publiées, partagées par la société de gestion, et des Due Diligences effectuées afin d'émettre un avis sur le fonds. Ces analyses reprennent des éléments liés à la gouvernance de la société de gestion, ses politiques ESG (engagement, exclusion, intégration de l'ESG dans les processus de gestion), son alignement avec des pratiques de place (signataire des UN PRI) et sa capacité de *reporting* (à l'échelle de la société mais également du fonds).

Les réponses aux questions sont revues individuellement (via une extraction du logiciel externe vers les outils internes à Amundi FoF) et systématiquement par l'équipe en charge du dossier. Il s'agit avant tout d'un test de cohérence et de qualité entre les différents rapports et politiques ESG de la société de gestion et leur réponse aux questionnaires. Ce check permet de dégager les différents points à préciser et compléter lors de la phase de Due Diligence.

Il n'y a pas de forçage possible de la part de l'équipe en charge du dossier concernant le scoring mais la société de gestion a la possibilité de mettre à jour ses réponses sur Reporting 21 tout au long de la phase pré-investissement. L'ensemble des points relevés et discutés sont archivés dans les différents comptes rendus de comité d'investissement et transmis au service Risques lors de la phase 3. L'historique des notations est disponible sur Reporting 21 ce qui permet un suivi des évolutions des indicateurs extra-financiers.

L'historique des notations est disponible sur Reporting 21



Afin de diffuser et soumettre ces notations à l'ensemble de la gestion (décision d'investissement collégiale), le gérant en charge du dossier les intègre à la phase de Due Diligence ('DD') ainsi qu'au support du Comité d'investissement. Lors des comités d'investissement, les fonds notés sont présentés par l'équipe d'investissement à l'ensemble de l'équipe d'Amundi FoF.



Au cours de ce comité, l'équipe d'Amundi FoF décide d'avancer ou non sur le dossier par un vote à l'unanimité de l'ensemble des membres votants (5 personnes au 31/12/2022). Par la suite, le cas d'investissement est présenté aux clients par l'équipe d'investissement. Après l'accord du client sur le cas d'investissement et sur le montant à investir, l'équipe en charge du dossier finalise le processus via une analyse ALM (Asset and Liabilities Management) et l'envoi d'un questionnaire KYC (Know Your Customer).

À travers les questionnaires et un échange régulier (au moins une fois par an) avec les sociétés de gestion, Amundi FoF contribue à la politique d'engagement d'Amundi Asset Management.

En effet, les thématiques ESG sont abordées systématiquement auprès des sociétés de gestion et cela plusieurs fois par an.

Les sujets sélectionnés dans le cadre de notre politique d'engagement peuvent être appréhendés selon deux axes :

1

le potentiel impact d'enjeux E, S ou G sur les fonds et leurs participations (risque de durabilité) et l'impact que les fonds peuvent avoir sur les facteurs de durabilité (impacts sur la société, essentiels même s'ils ne sont pas susceptibles d'avoir une influence sur les résultats financiers de l'entreprise à court et moyen terme). Des sujets transverses tels que la réglementation (SFDR, Taxonomie...), la méthodologie ESG, les mesures d'impact et les différents reportings sont également abordés.

2

L'engagement peut être continu si la société de gestion ou la classe d'actifs du fonds fait face à des défis spécifiques ou à des risques de durabilité. L'engagement peut également être thématique s'il est trans-sectoriel et lié à des facteurs de durabilité.

Amundi Asset Management
Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.
Adresse postale : 90-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.
Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com
Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros -
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.
Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z -
n° identification TVA : FR58437574452.
Conception Atelier Art6 - 07/2023



La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT